



CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

Respecter les valeurs et les règlements de la Fédération Française de Gymnastique.

Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue.

Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires.

S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie.

Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive.

S'engager à ne pas utiliser son téléphone portable lors des entraînements.

Respecter les heures d'entraînement en arrivant 10 minutes en avance.

Prévenir l'entraîneur en cas de retard ou d'absences (qui devront être justifiés).

Respecter les décisions de l'entraîneur.

Accepter les règles et le résultat en toute circonstance.

S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi.

Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis.

Représenter avec fierté et loyauté son équipe, son club, sa fédération et son pays.

Pour les gymnastes en compétition : s'engager à être présents à chaque compétition et aux stages organisés par le club durant la saison.